

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**PRÉALABLE À L'AUTORISATION UNIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU POUR LE PROJET DE DRAGAGE DU BASSIN A FLOTS DU PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE**

**Pétitionnaire : société publique locale (SPL) d'exploitation portuaire de la Manche**

**Par arrêté préfectoral en date du 25 août 2017 modifié par arrêté préfectoral en date du 7 septembre 2017, est prescrite une enquête publique d'une durée de 33 jours sur le projet susvisé, du vendredi 22 septembre 2017 au mardi 24 octobre 2017 inclus sur les communes de Saint-Vaast-la Hougue et Réville.**

M. Henri LEPORTOUX, chef de travaux en lycée technique, à la retraite, est désigné pour remplir les fonctions de commissaire-enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire-enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté :

- *sur internet* à l'adresse suivante : <https://registredemat.fr/enquete-dragage-stvaast>

Le public pourra formuler ses observations sur le registre dématérialisé disponible à cette même adresse et par courriel transmis au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique [pref-epdragage-stvaast@manche.gouv.fr](mailto:pref-epdragage-stvaast@manche.gouv.fr).

- *sur support papier*, en mairies de Saint-Vaast-la-Hougue (siège de l'enquête) et Réville

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur en mairie de Saint-Vaast-la-Hougue, du lundi au vendredi de 9H30 à 12H00 et de 13H30 à 17H et de Réville, tous les jours sauf le mercredi, de 9H00 à 12H00.

- *sur un poste informatique*, en mairie de Saint-Vaast-la-Hougue, siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9H30 à 12H et de 13H30 à 17H

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Vaast-la-Hougue – 9 rue de Choisy – 50550 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE – A l'attention du commissaire-enquêteur. Ces observations seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact et l'évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

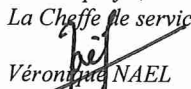
Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions du public :

- le vendredi 22 septembre de 9h00 à 12h00 en mairie de Saint-Vaast-la-Hougue
- le jeudi 28 septembre 2017 de 9h00 à 12h00 en mairie de Réville
- le samedi 7 octobre 2017 de 9h00 à 12h00 en mairie de Saint-Vaast-la-Hougue
- le mardi 24 octobre 2017 de 14h00 à 17h00 en mairie de Saint-Vaast-la-Hougue (*clôture de l'enquête*)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de Saint-Vaast-la-Hougue et Réville, à la préfecture de la Manche, au Bureau de l'environnement et de la concertation publique et sur internet à l'adresse <https://registredemat.fr/enquete-dragage-stvaast> et sur le site internet des services de l'Etat dans la Manche <http://manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Eau/Autorisations> pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Madame Françoise NOËL, directrice exécutive de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche au 02.33.23.61.00.

Au terme de la procédure, une autorisation unique au titre de la loi sur l'eau, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Pour le préfet,  
La Cheffe de service  
  
Véronique NAEL